



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 66

OBJET : AS GUERMEUR – troc et puces

Parking de l'Anse du Stole

Dimanche 21 mai 2023

Circulation et stationnement règlementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par Monsieur Pascal LE FLOCH – représentant l'AS GUERMEUR – 2 route du Perello - Lomener – 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : à l'occasion du troc et puces le dimanche 21 mai 2023, l'organisateur est autorisé à occuper le domaine public sur le parking de l'Anse du Stole.

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sur ledit parking seront règlementés en fonction de la signalisation en place aux horaires définis comme suit :

- Du vendredi 19 mai 2023 à partir de 09h00 au lundi 22 mai 2023 à 20h00.

Article 3 : la pré-signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : la pré-signalisation règlementaire mise en place sera entretenue, de jour comme de nuit, par l'organisateur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, la responsable de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

05 MAI 2023

Claude ORVOINE


Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex